

JOURNAL DU NORD

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant: ALFRED REBOUX. ANNONCES: 18.00. Réclames: 25.00. Paix divers: 50.00.

Propriétaire-Gérant: ALFRED REBOUX. ANNONCES: 18.00. Réclames: 25.00. Paix divers: 50.00.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A ROUBAIX, aux bureaux du journal.

ROUBAIX, LE 12 MAI 1881

Table with 2 columns: Service gouvernemental, 11 MAI, 12 MAI. Rows include 100 fr amortissable, 100 fr amortissable, 100 fr amortissable.

Table with 2 columns: Service particulier, 11 MAI, 12 MAI. Rows include Act. Banque de France, Société générale, Crédit f. de France.

DEPÊCHES COMMERCIALES. Dépêches de MM. Bâsch et Cie, du Havre. Dépêches à Roubaix, par M. Bouteau-Grympez.

BULLETIN DU JOUR

Il y a lieu de croire que si le bey n'accède pas au traité de garantie qui lui est proposé, l'entrée de nos troupes à Tunis aura été combinée de façon à ce que le gouvernement puisse faire précéder de cette nouvelle la déclaration qu'il doit faire aujourd'hui aux Chambres, et dont la circulaire diplomatique, que nous publions plus loin, fait pressentir la teneur.

L'expédition de Tunisie nous coûte, parait-il, un million par jour, et les sceptiques prétendent que même à ce prix-là, on ne peut pas trouver de Kroumirs. Il est certain que jusqu'ici la campagne fait l'effet de grandes manœuvres, fort utiles d'ailleurs en ce qu'elles ont permis de constater avec quelle solidité nos jeunes troupes pouvaient faire la guerre de montagnes par des pluies torrentielles.

« ritable portée et le but défini » qu'elle se proposerait. « Voilà qui est sagement parlé. Mais si le rapportage s'est montré trop fantaisiste, les rapports officiels ont bien eu leur juste part d'excentricité. On a vu comment ils annonçaient la prise d'Abdallah-Ben-Djemel. Un détail est admirable. D'après les bulletins militaires, le général Vincedon plaçait lui-même ses tirailleurs, « les précédant de beaucoup avec tout son état-major. » C'est une tactique nouvelle. Les tirailleurs précédés par l'état-major doivent être bien gênés pour tirer. Cependant le rapport revient plusieurs fois sur ce point: toujours l'état-major était en tête, ce qui n'a pas empêché les plus grandes précautions d'être toujours prises.

Quel mélange de mise en scène et de naïveté! Il est vrai que le Temps prend soin de nous dire qu'il ne s'agit là que d'une simple « battue, et que c'est à ce simple point de vue qu'il faut envisager les incidents. Comment notre confrère parisien comprendrait-il une guerre? S'il est dans le secret des dieux, il doit savoir que l'expédition de Tunisie n'a rien de fortuit, et qu'on l'a faite écorché juste au moment jugé « opportun. » Nous n'en donnerons d'autre preuve qu'un fait raconté le Nouvelliste de Rouen.

La semaine dernière, M. Waddington racontait à deux personnes, que c'était lui-même qui avait reçu, lorsqu'il était président du Conseil des ministres, la lettre de lord Salisbury, par laquelle le gouvernement anglais nous donnait, en quelque sorte, carte blanche pour l'occupation de Tunis. Il l'avait communiquée à M. Gambetta, qui, après l'avoir lue, lui demanda: — « Qu'allez-vous en faire? — La montrer au président », répondit M. Waddington. — « Gardez-vous en bien! une expédition de ce genre donnerait du prestige au maréchal de Mac Mahon. Attendez qu'il soit parti et nous ferons l'affaire. »

La lettre ne fut pas communiquée à l'Élysée, et on ne la connut que récemment, par indiscretion d'un journal anglais. Ainsi donc, il y a moins de quatre ans déjà, M. Gambetta prévoyait qu'un nouvel acte de maraudage des Kroumirs sur nos frontières nous fournirait le prétexte d'une démonstration armée du côté de Tunis, juste au moment où, les traités de commerce et l'emprunt de 650 millions aidant, l'Angleterre et l'Italie auraient les mains liées l'une par l'autre, l'autre par le manque d'argent. Il avait prévu également que ce succès militaire, heureusement exploité, serait en quelque sorte la préface des élections générales. Voilà qui ôte tout caractère accidentel à la « battue » dont parle le Temps.

Une nouvelle interpellation va avoir lieu au Sénat italien. Les sénateurs Mamiani, Viteleschi, Pantaleoni, Caracciolo, ont déposé une demande d'interpellation sur la politique étrangère. Avant hier à la Chambre des Députés, M. Branca a demandé à interpellier le gouvernement sur la cessation des conventions commerciales provisoires de l'Italie et sur le ligne que le gouvernement suivra pour la stipulation des traités.

Le Diritto dément formellement des paroles prononcées en public contre la France par le vice-consul italien à la Goulette. C'est dans l'ordre.

Un congrès anti-clérical va se réunir les 12, 13 et 14 de ce mois au Grand-Orient de France. Organisé par les soins de l'Union démocratique de propagande anti-clérical dont les présidents d'honneur sont MM. Victor Hugo, Garibaldi et Louis Blanc, il sera présidé par M. V. Schoelcher et aura pour vice-président Mlle Maria Deraismes. Voici, d'après la Lanterne, la liste des principales questions mises à l'ordre du jour: Séparation de l'Église et de l'État. — Organisation de fêtes et solennités laïques. — Des moyens pratiques et efficaces d'assurer l'exécution de nos dernières volontés. — Les libertés de réunion et d'association doivent-elles être absolues et s'appliquer aux congrégations religieuses? — Le divorce devant l'Église. — Des moyens de soustraire la femme à l'influence cléricale. — L'instruction et l'éducation morale et civique dans l'école. — Organisation du service hospitalier et de l'assistance laïque. — Des meilleurs moyens de propagande anticlérical.

Parmi les premiers orateurs inscrits, nous remarquons les noms de MM. Louis Blanc, Edouard Lockroy, Floquet, Clémenceau, Cantagrel, Alfred Naquet, Germain Casse, Bauguier, Jules Roche, de Heredia, Yves Guyot, Sigismond Lacroix, Ernest Hamel, A.-S. Morin, Charles Fauvety, Auguste Desmoulins.

On sait que le conseil général de la Seine a voté une subvention de 300 francs pour ce congrès, œuvre toute privée, au moment même où le conseil municipal de Paris — dont tous les membres font partie du conseil général de la Seine — affirmait chaque jour leur complète impartialité en matière de religion, et protestait contre l'occupation de quelques immeubles communaux par des congrégations vouées à l'enseignement ou au soulagement des misères humaines. Il est à peine nécessaire de dire qu'un pareil vote a soulevé les protestations unanimes de la minorité conservatrice, et qu'il n'a donné lieu à aucune observation de la part de l'administration préfectorale dont le moindre souci, chacun le sait, est de veiller au bon emploi des finances départementales et de s'opposer aux manifestations ridicules ou choquantes. Ce qui mérite d'être noté, ce sont les observations qu'a provoquées, dans la presse républicaine, elle-même, la dernière incartade du conseil général. Cette assemblée dit, le National, s'occupe là de ce qui ne la regarde pas; elle trapiche et décide dans des questions qui ne sont pas de sa compétence; au lieu d'administrer, elle préche; au lieu de traiter des questions d'instruction, de finances ou de voirie, elle fait de la théologie et de la métaphysique. Elle se montre partielle, intolérante et sectaire.

Le XIXe Siècle, dont l'approbation est d'ordinaire acquise d'avance à toutes les mesures dirigées contre le catholicisme, ne se sent pas cette fois le courage d'applaudir à une décision plus ridicule encore qu'odieuse. « Supposons, dit-il, que l'œuvre du congrès fut parmi les plus utiles et les plus excellentes; elle n'en serait pas moins de celles qu'un conseil municipal n'a pas plus à encourager qu'il n'a à les décourager. C'est ici le sphère de l'initiative privée, et de cette initiative seule. Les conseillers généraux de la Seine ont été nommés pour s'occuper de nos chemins et de nos routes, de nos canaux, de nos écoles, de nos finances; personne ne les a nommés pour s'occuper de propagande ou cléricale ou anticlérical.

Le Parlement, de son côté, sent qu'il est déplorable que l'administration ait laissé à un membre de la droite l'honneur de protester contre la proposition de M. de Heredia. Le rôle passif auquel elle s'est résignée lui semble à ce point humiliant qu'il n'hésite pas à en faire « le trait le plus curieux de l'incident. » Et il ajoute malicieusement: « Voilà une administration qui n'aura pas de conflit avec le conseil général. » Le langage de ces divers journaux prouve que le parti radical a, cette fois encore, excédé la mesure. En voulant, à tout prix, se concilier les sympathies des forcenés qui ont applaudi à l'assassinat de l'archevêque de Paris, des jésuites et des dominicains d'Arcueil, il s'attire les vertes remontrances de tout ce que le parti républicain compte de gens sensés.

Circulaire de M. Barthélemy St-Hilaire

Expédition actuelle et des résultats que nous en attendons. Plusieurs fois déjà, le gouvernement de la République a fait connaître ses motifs et ses intentions, et vous vous souvenez particulièrement des déclarations qu'a faites, du haut de la tribune nationale, M. le président du Conseil. Elles ne peuvent laisser le moindre doute sur leur netteté et par leur franchise. Mais néanmoins, je désire vous soumettre quelques considérations, dont vous pourriez vous servir utilement, dans vos relations avec le gouvernement au près duquel vous êtes accrédités.

La politique de la France dans la question de Tunis n'a jamais été inspirée que par un seul principe, et ce principe, qui sert à expliquer toute notre conduite depuis un demi-siècle envers la Régence, est l'obligation absolue où nous sommes d'assurer la sécurité de notre grande colonie algérienne. Depuis 1830, il n'est pas un des gouvernements qui se sont succédés qui ait négligé ce soin essentiel, et le devoir s'impose à nous avec une évidence tellement incontestable que personne, en Europe, ne conteste notre droit de prendre toutes les mesures que nous pouvons juger nécessaires pour sauvegarder notre possession de la Régence, et assurer la tranquillité de nos colonies.

Les tribus tunisiennes sont plus redoutables et plus aguerries; et entre elles on distingue surtout les Ouchotas, les Freichies et les Kroumirs. On ne sait pas, en juste ce qu'elles peuvent compter des combattants, ou, comme on dit, de fusils. Mais les opérations qui nous demandent en ce moment une armée de 20,000 hommes atteignent assez les forces de l'ennemi retranché dans un pays à peu près inaccessible.

Ainsi, le premier objet de notre expédition, c'est la pacification définitive de notre frontière de l'est. Mais ce ne serait rien d'y voir rétablir l'ordre et le calme si l'État qui nous est limitrophe restait sans cesse hostile et menaçant. Nous ne pouvons pas craindre une attaque sérieuse de la part du bey de Tunis, tant qu'il est resté à ses propres foyers; mais la plus simple prudence nous fait une loi de veiller aux obsessions dont il peut être entouré, et qui, selon les circonstances, nous créeraient en Algérie de très graves embarras, dont le contre coup porterait jusque dans la France.

Il nous faut donc à tout prix avoir dans le bey de Tunis un allié avec qui nous puissions loyalement nous entendre; il nous faut avoir un voisin qui nous rende, sans condition et sans réserve, nous aurons pour lui, et qui ne cède pas à des suggestions étrangères, cherchant à nous nuire et à compromettre notre puissance légitime. Nous avons montré depuis plus de quarante ans que nous étions disposés pour la sécurité de la France algérienne, de revendiquer dans la Régence une situation prépondérante, nous savions respecter scrupuleusement les intérêts des autres nations, qui peuvent en toute confiance vivre et se développer côté à côté de nos frontières. Les puissances savent bien que nos sentiments à leur égard ne changeront pas.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que le gouvernement de S. A. le Bey, si parfois nos rapports avaient été troublés par le règlement de quelques indemnités dues à nos tribus lésées, l'accord s'était promptement rétabli; il s'était rétabli à la suite de ces dissentiments légers. Mais dernièrement, et par suite de causes qui lui seraient trop délicat de pénétrer, les dispositions du gouvernement tunisien envers nous ont totalement changé. Nous avons vu d'abord, puis de plus en plus manifeste et audacieuse, à été pour nous contre toutes les entreprises françaises en Tunisie, avec une persévérance de mauvais vouloir qui a amené la situation au point où elle est aujourd'hui.

C'est là le second motif d'une expédition, que nous eussions voulu pouvoir éviter, mais à laquelle nous ont contraints de mauvais procédés, que nous n'avons supportés peut-être que trop longtemps. Si nous ne lions le bey de Tunis responsable de ces réclamations si fondées, c'est que nous avons considéré la Tunisie comme un royaume indépendant. Dans l'état présent de nos relations avec la Porte ottomane, relations d'amitié et de sympathie sincères, nous eussions désiré pouvoir envisager la situation de Tunis sous un autre jour; mais la vérité est irréfutable pour nous, d'après les précédents que nous avons cités, que nous pouvons nous demander à la Porte pourquoi, si le bey de Tunis est son vassal, elle ne l'a pas empêché depuis deux ans, de se conduire envers la France comme il l'a fait, et pourquoi elle n'a pas cherché à prévenir les crises actuelles, pour notre part, nous avons si longtemps essayé de conjurer.

Il faut que cette crise, dont nous circonscrivons les effets autant qu'il dépend de nous, aboutisse à un traité qui nous garantisse à la fois contre les incursions dont nos frontières souffrent sans cesse, et contre les menées déloyales dont le Bey se sert trop souvent l'instrument ou le centre. C'est là le double but de notre expédition et pour l'autre, nous sommes en Europe une approbation générale, surtout ou des préventions sans fondement n'aveuglent pas les esprits. Telle est donc, monsieur, notre attitude envers la Porte et en Tunisie. Pour l'une et pour l'autre, nous sommes pleins de confiance; et tout ce que nous demandons au bey est de ne nous être pas hostile. Si la Régence comprend bien ses intérêts, elle pourra profiter de notre alliance et nous nous en rendons compte. Nous pouvons lui apporter tous les bienfaits de la civilisation dont nous jouissons. Dès 1847, nous établissons chez elle le service des postes; en 1850 et 1851, le service des télégraphes; en 1877 et 1878, un chemin de fer de 50 lieues de long de la frontière algérienne à Tunis. Nous lui construisons en ce moment deux chemins de fer nouveaux: l'un, qui reliera Tunis à Bizerte, au Nord, de 20 lieues de long; l'autre, qui reliera Tunis à Sousse, au Sud. Nous allons prochainement commencer le travail plus difficile d'un port à Tunis même, qui permettra aux navires d'arriver de la rade et de la Goulette jusqu'à la capitale.

Les vœux populaires et prospères les que nous avons exprimés dans un pays où les rivières ne manquent pas, mais où elles ne sont pas mieux aménagées que les forêts; des plantations de mines abondantes en toutes sortes de métaux; une culture perfectionnée sur les biens-fonds que les Européens peuvent acquérir dans la Régence, ou même sur les terres incultes; l'écoulement des produits que jadis les Romains ont découverts et pratiqués. La Régence de Tunis en général très fertile, et la richesse de l'antique Carthage l'atteste assez. Sous la protection de la France, tous les dons naturels de cette contrée peuvent être développés de nouveau avec toute l'énergie et l'intensité des méthodes et des pratiques modernes.

Mais nous pouvons ajouter que, si le bey veut nous en être à nous, l'administration intérieure de la Régence peut recevoir des améliorations non moins nécessaires et non moins assurées. Ce serait un service incontestable et relativement assez facile à lui rendre que d'y introduire soit pour la levée des impôts, soit pour la manutention des fonds, soit pour les écritures des comptes, la régularité qu'a atteinte la gestion de nos finances. Ce serait un service non moins précieux que d'améliorer aussi l'administration de la justice d'après les principes qu'ont adoptés les puissances pour la réforme judiciaire en Egypte.

Le traité de commerce que nous proposons de conclure avec la France seule qui profiterait de tous ces progrès que la Régence peut assurer si elle le veut. Ce sont toutes les nations civilisées qui en profiteraient ainsi que nous; et rien ne s'oppose à ce que nous fassions pour la Tunisie, sans condition et sans réserve, ce que nous faisons dans notre Algérie et ce que l'Angleterre fait dans l'Inde.

LE TRAITÉ DE COMMERCE

Le Times, parlant des négociations de M. Kennedy, au sujet du traité de commerce anglo-français, dit: « Nous voyons s'accroître de plus en plus l'opinion que le gouvernement anglais sera probablement amené à prendre une attitude plus résolue et à renouer sa négociation, à moins qu'il ne soit tenté de l'abandonner. »

On lit dans la Comédie politique: Le 12 mars 1877, un projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique et à la concession de divers chemins de fer... Cette procédure anormale fit à cette époque, on se le rappelle, l'objet d'une interpellation énergique de M. des Rotours, député du Nord, qui révéla les agissements des spéculateurs officiels et autres engagés dans cette affaire. On veut-on savoir ce qu'il y avait dans cette loi, votée en quelques jours, et la concession de divers chemins de fer en ALGERIE? Il y avait la concession à la Compagnie de Bône à Guelma d'une ligne de chemin de fer, celle de la vallée de la Medjerda, ayant un développement de 220 kilomètres et située tout entière sur territoire tunisien.

On lit dans le Courrier de l'Algérie: Cette procédure anormale fit à cette époque, on se le rappelle, l'objet d'une interpellation énergique de M. des Rotours, député du Nord, qui révéla les agissements des spéculateurs officiels et autres engagés dans cette affaire. On veut-on savoir ce qu'il y avait dans cette loi, votée en quelques jours, et la concession de divers chemins de fer en ALGERIE? Il y avait la concession à la Compagnie de Bône à Guelma d'une ligne de chemin de fer, celle de la vallée de la Medjerda, ayant un développement de 220 kilomètres et située tout entière sur territoire tunisien.

Tant au point de vue financier qu'au point de vue international, c'était absolument monstrueux. Par conséquent, au point de vue financier: Par ce (6 00) surpassant de 2 00 le taux ordinaire de garantie (4 00). Par ce, d'autre part, d'assurer un revenu kilométrique de 12 francs sur un chemin de fer de la vallée de la Medjerda, c'était supposer des éléments de trafic bien supérieurs à ceux de nos lignes secondaires de France; une ligne tracée dans une vallée quasi-déserte.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A ROUBAIX, aux bureaux du journal. A LILLE, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Journal, Grande Place (entrée par les fabric Saint-Etienne). A TOURCOING, rue d'Haye, 25. A ARRAS, rue de la Bourse, 8. A PARIS, aux bureaux de l'Agence Havas, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

« L'origine de la guerre actuelle, c'est le projet de loi voté, en 1877, par le Parlement français et consacré à une Compagnie française la construction d'un chemin de fer sur territoire tunisien, c'est-à-dire le désir d'arrondir les budgets de la Compagnie de Bône à Guelma, qui, en avait, dit-on, un pressant besoin. Et pourquoi tient-on tant à arrondir ces budgets? Pour une raison bien simple: C'est que les principaux actionnaires de la Compagnie de Bône à Guelma sont des membres du Parlement français ou des familles de Palais-Bourbon et d'autres palais. Le ministre qui rédigea l'exposé des motifs de la désastreuse loi de 1877 et la fit voter d'urgence à la Chambre et au Sénat, c'est autre que le citoyen Christophe, alors ministre des Travaux publics, aujourd'hui gouverneur du Crédit foncier. Le rapporteur du même projet de loi à la Chambre fut le citoyen Sadi-Carnot, aujourd'hui ministre des Travaux publics. L'ingénieur en chef de la Compagnie de Bône à Guelma est un sénateur républicain, le citoyen Krantz, et parmi les ingénieurs divisionnaires de la même Compagnie se trouve — pour ne parler que de celui qui est un autre républicain, le citoyen Dupontal fils.

« On ne s'oublie pas la colère du citoyen Gambetta lorsque le député bonapartiste Lenglet fut nommé en plein tribunal des « Jockos de la Tunisie. » Sous cette sainte fureur on devinait que l'ex-tripoteur de Tours et de Bordeaux s'était senti bien atteint par une personnalité, qu'on se rappelle enfin les rugissements de toute la gauche de la Chambre à cette comparaison du député Lenglet. On eût dit, vraiment, qu'il venait d'appliquer sur l'épaule de tous ces braves gens un rouge à laide duquel le bourreau enregistrait autrefois l'infamie et le crime en caractères ineffaçables. » Qu'on se souvienne et qu'on se rappelle et on comprendra les vrais motifs de la guerre actuelle.

La montagne de Sidi-Abdallah était à entendre les feuilles officielles, « l'objectif de toute la campagne; » c'était là qu'on comptait enfin atteindre les Kroumirs, et tous les mouvements, nous dit-on, avaient été combinés pour les cerner sur ce point et en finir avec eux. Or, nous voyons bien qu'après des marches longues et pénibles, nos troupes sont parvenues au sommet de la montagne en question. Seulement, elles n'y ont plus trouvé un seul Kroumir, ou, du moins, pour être pleinement exact, elles n'en ont trouvé qu'un qui paraît être quelque chose comme le custode de la mosquée fameuse élevée sur cette hauteur. Les troupes ont dû s'en retourner comme elles étaient venues. En présence de l'issue de cette tentative, le langage des feuilles ministérielles qui parlent de « mouvement décisif, » de « couronnement de la campagne, » de « grand succès, » risque de paraître un peu ridicule. Le général Forgeot est plus vrai et plus modeste, et l'on remarque avec quel soin, dans sa dépêche au ministre de la guerre, il réduit l'ascension de Sidi-Abdallah aux proportions d'une simple « reconnaissance; » il ajoute que cette reconnaissance a été poussée jusqu'à « un passage très-difficile » qu'on a trouvé solidement occupé par l'ennemi et qu'on n'était pas en mesure de forcer.

Ainsi les Kroumirs, persistant dans une tactique qu'on dirait renouvelée de la campagne de Russie et qui est facilitée par la nature du terrain, se sont, une fois de plus, dérobés et se sont retirés dans quelque autre coin de leurs montagnes, probablement vers le Nord-Est. Force nous est de recommencer à nouveau cette poursuite fatigante contre un ennemi insaisissable, et vraiment il n'y a pas de raison pour que ce jeu de cache-cache ne se perpétue pas indéfiniment, et pour que notre armée de 40,000 hommes ne perde pas encore plusieurs semaines avant d'avoir rejoint un second Kroumir. La République française, si optimiste qu'elle soit par situation, constate que nos adversaires se sont dirigés malheureusement vers une partie de leur territoire qui nous est encore à moins connus que celle où nous avons opéré jusqu'ici et où les voies